

OBJET : Déclaration de l'urgence de la question N°224

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant la nécessité d'examiner la candidature de Paris aux Jeux Olympiques 2012,

A l'Unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Déclare l'urgence pour la mise à l'ordre du jour de la question n°224 pour la candidature de Paris aux Jeux Olympiques 2012.

Le Maire